



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2017

Mars 2018



PLAN

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

I - INTRODUCTION

II - PRESENTATION DE L'ONP

2.1- Fonctionnement des organes de l'ONP

2.2- Fonctionnement du Secrétariat exécutif

2.3 - Personnel technique de l'ONP

III – BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

3.1- Activités statutaires

3.1.1 - Tenue des réunions de coordination

3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

3.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP

3.3 - Participation à des activités

3.4 - Audiences et rencontres

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

4.1 - Allocation budgétaire

4.2 - Mise en œuvre du PTA

4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 - Conclusions

5.2 - Recommandations

VI – ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BDA	BÂ Djibril et Associés (Institut de sondages et d'études de marchés)
BOS	Bureau opérationnel de suivi
CECI	Centre d'Etude et de Coopération Internationale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CO	Conseil d'Orientation
COSCE	Collectif des organisations de la société civile pour les élections
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'équipement
FAS	Femmes Africa Solidarité
HCDH	Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
INEFH	Indice national de l'égalité entre les femmes et les hommes
INP	Indice national de la Parité
LPA	Loi sur la Parité Absolue
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONP	Observatoire national de la Parité
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la Société civile
PASNEEG	Projet d'appui à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	Plan de travail annuel
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
SACO	Services d'assistance canadienne aux organismes
UCSPE	Unité de Coordination et de suivi de la Politique économique
RAC	Revue annuelle conjointe

I - INTRODUCTION

a) - Contexte

La communauté internationale s'est engagée en septembre 2015 à atteindre d'ici 2030, dix-sept (17) Objectifs de Développement durable (ODD) dont le cinquième, relatif à l'égalité entre les sexes, vise à « Parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Par ailleurs, au plan continental, l'Union africaine a adopté l'Agenda 2063 où la communauté vise l'égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie dont les domaines prioritaires mettent l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre les violences et discrimination faites à leur endroit.

La société sénégalaise, quant à elle, s'est accordée en 2012, sur une vision à long terme à travers le Plan Sénégal émergent (PSE) reposant sur la finalité d'une « émergence d'ici 2035 avec une société solidaire dans un état de droit ». Les Objectifs stratégiques de cette vision sont articulés autour de trois (3) axes dont l'axe 2 relatif à la promotion du Capital humain et au développement durable.

La Loi sur la Parité (LPA) votée en 2010 et l'Observatoire National de la Parité créé en 2011 sont parmi les cadres institutionnels et juridiques de premier plan insitués par l'Etat du Sénégal pour réussir le pari d'un Sénégal pour tous, où les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits et bénéficient des mêmes opportunités d'épanouissement.

Dans le cadre du suivi de la LPA, l'année 2017 a été marquée par la tenue des élections législatives et la mise en place d'une nouvelle législature. Ces événements majeurs ont fait l'objet d'études et d'un suivi particulier de l'ONP sur le rôle et la participation des femmes. Les résultats de ces recherches ont alimenté le rapport 2017 de l'ONP intitulé « Rapport de suivi et d'analyse des élections législatives de 2017 ».

b) -Justification du rapport

Le rapport d'activités 2017 trouve son fondement juridique et institutionnel dans le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP qui stipule dans son Chapitre I - Section 2, Article 4 : « L'Observatoire national de la Parité présente annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

Ce rapport qui fait le bilan de la mise en œuvre des activités de l'année 2017 rend compte exclusivement de la gestion administrative et financière. Il constitue un outil essentiel d'analyse et de reddition des comptes de l'ONP. Il vise à ce titre, à répondre aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats notamment les exigences de transparence et d'efficacité de l'ONP.

Ce présent rapport s'appuie aussi sur la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA) tiré du Plan Stratégique 2014-2018 revu en rapport avec les ressources budgétaires allouées par l'Etat et l'exploitation du potentiel de la coopération et des partenariats noués par l'ONP.

c) - Plan du rapport

Ce rapport s'articule autour des axes suivants :

- (i)** Introduction
- (ii)** Présentation sommaire de l'ONP
- (iii)** Bilan de l'exécution technique
- (iv)** Bilan de l'exécution financière
- (v)** Conclusions et recommandations

II - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP

Autorité administrative indépendante, l'Observatoire national de la Parité (ONP), créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes).

Il comprend deux organes : **le Conseil d'Orientation et la Présidente.**

2.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP

Les deux organes de l'ONP (la Présidente et le Conseil d'Orientation) ont fonctionné correctement de façon globale. Les quatre (4) sessions ordinaires statutaires se sont tenues régulièrement avec le quorum requis sous la direction de la Présidente. Pour rappel, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 portant modification a prévu des sessions trimestrielles au lieu d'une réunion mensuelle comme prévu par l'article 9 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité.

Le même décret a aussi prévu, comme modification, la réduction de l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) à vingt-cinq (25) membres au lieu de trente-quatre (34). Cependant, depuis 2013, le décret portant nomination des nouveaux membres n'est pas pris alors que les changements institutionnels (nouveau Président de la République, nouvelle législature, nouvelles institutions) ont induit des modifications au niveau du statut de certains membres du CO (représentants de l'ancienne Assemblée nationale, du SENAT, du Conseil Economique et Social, etc.).

Il convient de rappeler que les membres du Conseil d'Orientation sont nommés pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Nommés en 2011, le premier mandat des Conseillers a expiré depuis septembre 2016.

2.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif (SE) assure la coordination opérationnelle de l'ONP et l'exécution des affaires courantes sous la direction de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A, détaché de la Présidence de la République. Il coordonne les activités de l'équipe technique.

2.3. - Personnel technique de l'ONP

En 2017, le personnel technique a été revu conformément à l'organigramme décliné dans le manuel de procédure. Une nouvelle équipe composée d'agents permanents, de contractuels et de prestataires de service a été mise en place.

Le personnel permanent comprend le Secrétaire exécutif, l'Agent comptable mis à la disposition de l'ONP par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, la Responsable administrative et financière et un planificateur, chargé du partenariat.

Le personnel contractuel comprend le Responsable chargé du suivi-évaluation, une statisticienne, un informaticien-infographe et la chargée de communication.

Enfin, deux prestataires de services servent à l'ONP comme Chauffeur et Technicienne de surface.

En plus, deux juristes, des doctorants, ont effectué chacun un stage de six (6) mois pour appuyer l'Observatoire dans la recherche et l'analyse de textes juridiques.

Il faut noter que l'ONP ne dispose pas de Secrétaire. Devant l'insuffisance de ressources, le Conseil d'Orientation avait demandé en 2016 de geler le recrutement de la secrétaire.

III - BILAN DES ACTIVITES MENEES

Les activités menées par l'ONP sont de deux types à savoir les activités prévues par le cadre législatif et réglementaire (statutaire ou d'ordre administratif) et celles exécutées dans le cadre des instruments de planification (PTA).

Les activités régaliennes instituées par le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP ont été correctement tenues durant l'année 2017. Il s'agit notamment des réunions de coordination et des sessions ordinaires du Conseil d'orientation.

En 2017, l'ONP a extrait de son plan stratégique un PTA visant des résultats à atteindre à travers des activités programmées.

3.1 - ACTIVITES STATUTAIRES

3.1.1- Tenue des réunions de coordination

Des réunions de coordination hebdomadaires regroupant toute l'équipe technique autour de la Présidente se sont tenues durant l'année 2017. Toutes les fois où la Présidente était empêchée, les réunions ont été présidées par le Secrétaire Exécutif. Des comptes rendus sont dressés après chaque réunion. Ils permettent de faire un suivi permanent de la mise en œuvre du PTA et des décisions ou résolutions prises lors des coordinations et sessions.

3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

Comme stipulé dans l'article 4 du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP, le Conseil d'orientation doit se réunir quatre fois par an en session ordinaire. Ainsi, quatre sessions ont été effectivement tenues avec différents points inscrits à l'ordre du jour dont les points informations générales d'une part, lecture et adoption du compte rendu de la précédente session d'autre part.

Les mercredi 29 et jeudi 30 mars 2017, s'est tenue la **1^{ère} session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP sous la présidence de Madame Fatou DIOP. La session a enregistré la présence de vingt et un (21) membres dont la Présidente sur les vingt-cinq (25) que compte le conseil, soit un taux de participation de plus de 80%. L'ordre du jour portait essentiellement sur les rapports de l'ONP destinés Président de la République.

Après la présentation des rapports, le Conseil a félicité l'équipe technique de l'ONP pour les documents importants préparés pour être mis à la disposition des autorités et du public. Il a demandé à l'ONP de tout mettre en œuvre pour que le Président reçoive au moins une fois le Conseil d'Orientation, car il n'est pas certain qu'il y ait un feed-back écrit sur l'appréciation par les autorités du contenu des rapports. Il a également proposé que les documents de rapports soient traduits en anglais, lorsque les ressources seront disponibles à cet effet, l'anglais étant la langue de travail du système des Nations Unies et de beaucoup d'institutions internationales, ainsi que des pays scandinaves très sensibles aux questions de genre et disposant de moyens importants destinés à promouvoir l'autonomisation des femmes dans le monde.

La 2^{ème} session s'est tenue les jeudi 13 et vendredi 14 juillet 2017. L'agenda de la rencontre portait sur l'adoption du rapport financier 2016 et la préparation des rapports 2016 et 2017. La session a enregistré la présence de 23 membres sur 25 soit 92% de participation.

S'agissant du premier point, le rapport financier arrêté au 31 décembre 2016 a été présenté par l'agent comptable qui l'a articulé autour de l'analyse du bilan et du compte de résultat. Après sa présentation, les conseillers ont unanimement déploré la faiblesse de la subvention de 125 000 000 F qui a eu comme conséquence une faiblesse des ressources stables d'une part, et le nombre très réduit d'activités menées d'autre part. Si la situation ne change pas, l'ONP ne pourra rien faire de concret et un plaidoyer doit être fait en direction des autorités pour son augmentation. A ce propos, la Présidente a informé le Conseil, en ce qui concerne le plaidoyer, des initiatives prises en direction du Secrétaire général de la Présidence de la République, et dont la dernière remonte au 27 juin 2017, pour lui faire part de la situation, mais aussi de la rencontre avec le DAGE de la Présidence pour solliciter une augmentation du budget et appuyer la mise en œuvre du programme de travail de l'ONP. Une demande de rallonge budgétaire avait également été introduite. Après discussions, le rapport financier 2016 a été adopté par le Conseil.

Concernant la production des rapports, la Présidente a informé le Conseil de l'option prise de produire, et plus du rapport sur la parité dans les politiques publiques, un rapport sur la mise en œuvre de la loi sur la parité lors des élections législatives du 30 juillet 2017. A propos du rapport 2016-2017, Monsieur Diarra, responsable du suivi-évaluation a fait une présentation de son état d'avancement. Il a d'abord rappelé le processus de collecte des données amorcé par l'envoi aux points focaux genre de requêtes avec en annexe un canevas de rapport de contribution contenant des indicateurs spécifiques pour chacun des départements sectoriels ciblés pour renseignement et analyse de la situation de 2016-2017. Il avait été demandé dans les correspondances que les responsables chargés du suivi-évaluation soit associés pour appuyer les points focaux, dans le but de réduire les contraintes identifiées pour la production de données. Des requêtes ont également été envoyées à trois institutions d'appui : l'ANSD, le BOS du PSE et l'UCSPE/MEF. Il a également rendu compte des ateliers de suivi et de collecte de données et des difficultés rencontrées.

Dans les discussions qui ont suivi, plusieurs suggestions ont été émises, dont l'exploitation des RAC des ministères, le renforcement des capacités des sectoriels sur les exigences et besoins spécifique de l'ONP (efforts à faire pour les familiariser avec les indicateurs sexospécifiques, le canevas et les besoins liés aux questions de genre), l'utilisation des informations disponibles au niveau du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre mais aussi des organisations de la société civile qui ont produit des rapports. Pour le secteur de la microfinance également, il y a des données disponibles au niveau de l'Association des professionnels du système décentralisé (APSD) et au niveau de la Direction de la microfinance.

Les jeudi 02 et vendredi 03 novembre 2017, s'est tenue la **3^{ème} session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP. Elle a enregistré la présence de 19 conseillers sur 25 soit un taux de participation de 76%. L'ordre du jour adopté portait entre autres sur la présentation des rapports sur les élections législatives (rapport d'enquête de BDA sur la participation des femmes aux élections législatives de 2017 et rapport monitoring du traitement, par les médias, de la participation des candidates aux dites législatives) ainsi que du rapport de l'atelier de construction de l'Indice national de la Parité.

Pour ce qui est de l'atelier de construction de l'Indice national de la Parité, le responsable du suivi-évaluation a fait une présentation sur la restitution de l'atelier qui s'est tenu les 12, 13 et 14 octobre 2017, à Saly / hôtel Amaryllis. La communication a porté sur le Contexte, la justification, les résultats attendus et sur les différentes communications qui ont été faites. L'accent a surtout été mis sur le cadre méthodologique, le projet de base de données, l'Indice national de la Parité (outil construit et partagé mais qui doit être stabilisé) et enfin sur les recommandations.

Dans les discussions qui ont suivi, les Conseillers se sont félicités de la formulation de cet indice qui constitue un instrument d'une importance capitale pour la connaissance de la parité au Sénégal, mais se sont surtout posés la question de savoir si toutes les conditions étaient réunies pour disposer d'un bon indice si l'on sait que certains ministères n'ont même pas de statistiques, à plus forte raison de statistiques désagrégées. La Présidente dira, pour clore le sujet, que l'ONP a une mission et il faudra qu'il puisse en rendre compte à travers un outil très simple.

Enfin, la **4^{ème} et dernière session ordinaire de l'année** s'est tenue les mercredi 27 et jeudi 28 décembre 2017. La session a enregistré la présence de vingt et un (21) membres soit un taux de participation de 85%. Les points essentiels de l'ordre du jour portaient sur l'examen et l'adoption du projet de rapport sur les élections législatives, bilan du PTA 2017 et projet de PTA 2018 ainsi que l'examen et l'adoption du projet de budget 2018.

3.2 - ACTIVITES REALISEES EN RAPPORT AVEC LES MISSIONS DE L'ONP

En faisant le point sur les activités menées, on constate que l'ONP a mené d'importantes activités autant par le nombre que par leurs contenus. Elles concourent toutes à l'accomplissement de la mission principale de suivi et d'évaluation de l'intégration du principe d'égalité des sexes dans les politiques publiques mises en œuvre.

3.2.1 - Activités liés à la mission de veille, d'alerte et d'anticipation

- Réunion de travail avec l'ONG SACO dans le cadre du projet de promotion de la parité dans les chambres consulaires, en particuliers les chambres de commerce. Il s'agissait, par le renforcement de capacité des femmes leaders de renforcer leur participation dans les instances de décision. Un protocole a été signé entre l'ONP et SACO et des formations conjointes ont été déroulées dans les régions de Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor ;
- Réunion sur la revue du code électoral : dans la cadre de la préparation des élections législatives de 2017, plusieurs réunions se sont tenues au Ministère de l'intérieur auxquelles l'ONP a participé. Dans les discussions, il avait été retenu d'octroyer le statut d'observateur à l'ONP et que cette disposition devait être codifiée dans le Code électoral. Malheureusement, cette disposition, qui a fait l'objet d'un consensus a disparu du Code qui a été publié. L'ONP avait saisi le Ministre de l'Intérieur sans suite ;

- Préparation des élections législatives du 30 juillet 2017, l'ONP a mené un certain nombre d'activités axées sur une large campagne de communication pour anticiper et alerter :
 - ✓ dès la publication du décret portant répartition des sièges, une analyse en a été faite et des simulations réalisées pour voir quel pourrait être le pourcentage de femmes dans la future Assemblée nationale. Les résultats ont montré que le Sénégal pourrait enregistrer un recul de la représentation des femmes ;
 - ✓ l'ONP a alerté aussi bien le Président de la République que les Chefs de Parti et Coalitions de Partis. Des alertes ont également été lancées en direction de l'opinion, dans la presse, avec une interview de la Présidente publiée dans le journal LE SOLEIL et dans un article du quotidien l'Observateur ;
 - ✓ une réunion s'est également tenue avec les Organisations de la Société civile, à titre d'information.
- Tenue d'un **point de presse** organisé suite à la proclamation définitive des résultats des élections législatives, pour partager l'analyse faite par l'ONP, et d'une réunion d'urgence avec certains membres du Conseil pour analyser la situation relative au **non-respect de la parité dans le bureau de l'Assemblée nationale**. Une lettre a été adressée au Président de l'Assemblée nationale avec ampliation au Président de la République.
- Réunion avec le Bureau opérationnel de suivi (BOS) du PSE pour étudier ensemble les modalités de collaboration dans le cadre du suivi du PSE par rapport aux questions de genre. Il avait été décidé de mettre en place un comité ad-hoc pour suivre certains projets et programmes du PSE afin d'identifier la part contributive des femmes. Dans cette perspective, il a été retenu de développer ensemble un modèle économique de suivi pour analyser l'impact des projets phares de l'Etat chez les femmes et leur contribution à la formation de la croissance. A la suite de cette rencontre, l'ONP a demandé et obtenu du BOS une présentation du Plan Sénégal émergent (PSE) à l'équipe technique de l'ONP ;
- Participation à la Revue annuelle conjointe (RAC) du PSE : comme chaque année, l'ONP a pris part en 2017 à la revue qui fait le bilan de l'opérationnalisation du PSE par les départements ministériels qui participent à sa mise en œuvre à travers leurs lettres de mission. La participation de l'ONP à ce processus consiste, au plan stratégique, à examiner les résultats présentés relativement à l'intégration du genre, à vérifier leur cohérence, à poser un diagnostic et à alerter sur les manquements constatés. Il est en effet important pour l'ONP de s'assurer que l'égalité des genres y est réellement positionnée. Par ailleurs, le document produit constitue pour l'ONP, dans le cadre de l'élaboration de ses rapports de situation, une source de données pour une utilisation directe ou une triangulation avec d'autres sources ;
- Réunion sur le projet d'observation électorale avec Oneworld : il s'agissait d'un projet de transmission informatique des données pour les législatives de 2017 élaboré et transmis à Oneworld pour étude et recherche de financement. Ce projet qui devait permettre à l'ONP de disposer d'informations fiables sur les caractéristiques de l'électorat féminin au Sénégal n'a pas connu de suite, le financement assez important n'a pu être mobilisé.

3.2.2 - analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie - Activités liées à la mission de collecte de données, recherche et économique, sociale et politique, au plan national et international

Il s'agit d'ateliers ou de réunions organisés par l'ONP ou ceux auxquels il a participé à l'effet de disposer, ou de créer les conditions de mobilisation, de données ou d'informations désagrégées par sexe en particulier.

- Rencontre de préparation pour la **Construction d'Indice national de la parité** : Après une première rencontre de 2016, la coopération espagnole a confirmé son intérêt la construction de l'indice et informé de la disponibilité du financement d'un atelier. Il s'agit d'un projet d'outil sur lequel l'ONP travaille avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Dans ce cadre, il y a eu une série de rencontres avec le partenaire technique (DGPPE/MEFP) et le partenaire financier (la Coopération espagnole) sur l'atelier résidentiel de construction de l'indice prévu en 2018.
- **Atelier de capitalisation du PUDC** : l'ONP a pris part à l'atelier régional organisé par le PNUD à Dakar avec comme thème principal : le PUDC, comme un modèle de développement innovant pour l'atteinte des ODD. L'objectif de l'atelier était de présenter l'expérience sénégalaise du PUDC comme un modèle de réussite pour un développement inclusif ayant un effet immédiat sur la transformation des conditions de vie des populations sénégalaises. Cependant, les participants ont déploré l'absence de données désagrégées dans le rapport de capitalisation qui auraient pu aider à une meilleure analyse genre ;
- Participation de la Présidente, sur invitation de la Fondation World Wide Web et la Banque Africaine de Développement (BAD), à l'**atelier sur « Genre et données »** qui s'est tenu à Abidjan portant sur les mécanismes à mettre en place pour la production de données désagrégées ;
- **Rencontre entre l'ONP et le DG de l'ANSD** qui a permis à l'ONP de faire des requêtes en direction de cette structure pour l'appui technique qui est attendue d'elle concernant notamment des données statistiques et études concernant le secteur d'activités de l'ONP. Le Directeur général de l'ANSD a, suite aux discussions, signé une convention de partenariat avec l'ONP.

3.2.3 - Activités liées à la mission de veille de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des dispositifs de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société

- Participation de l'ONP à l'atelier de finalisation et de validation du rapport produit par le **Comité de révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes** organisé par la direction des droits humains du Ministère de la Justice en partenariat avec le PASNEEG. Ce comité mis en place par le Ministre de la Justice a, au cours de cet atelier, fait la revue des propositions de modification de certains textes, consolidé certains amendements retenus et proposé des modalités et mécanismes de plaidoyer avant la remise officielle des projets de textes ;

- **Atelier de l'Association des juristes Sénégalaises (AJS)** en partenariat avec la Direction des droits humains pour partager et développer un plaidoyer sur les propositions de modification des textes pour introduire et légaliser l'avortement médicalisé en cas d'inceste ou de viol ;
- Panel de haut niveau tenu à Addis-Abeba par ONU FEMMES dans l'objectif d'échanger sur les mécanismes institutionnels à mettre en place au niveau des Etats pour faire un bon suivi de la participation politique des femmes dans les processus électoraux en Afrique.

3.2.4 - Activités liées à la mission de formulation de propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes relatifs à la Parité dans tous les domaines

Les propositions de réformes d'ordre législatif ou réglementaire sont faites sur la base des constats d'inégalité, de discrimination ou toute situation qui défavorise un sexe. Elles sont transmises aux autorités responsables de leur mise en œuvre et font l'objet de suivi et d'alerte, au besoin, de la part de l'ONP.

- La Présidente de l'ONP, en marge de l'atelier sur « Genre et données » qui s'est tenu à Abidjan a rencontré les autorités de la BAD pour une demande d'appui à la mobilisation, par l'ONP, de données statistiques désagrégées au niveau national et régional. Un important projet a été élaboré et envoyé à la BAD, mais qui est resté à ce jour sans suite.
- Parallèlement au projet soumis à la BAD, l'ONP a commencé la formulation d'un projet d'appui à la production de statistiques de genre pour répondre au besoin de production de statistiques désagrégées par les ministères sectoriels.
- L'ONP a formulé des propositions en direction des autorités et des chefs de partis pour la confection des listes de candidats pour corriger l'inégalité entre les femmes et les hommes dans le choix des têtes de liste en perspective des prochaines élections législatives de juillet 2017.

3.2.5 - Activités liées à la mission d'études et de recherche sur l'application de la loi sur la Parité

Ces activités d'études et de recherches sur la LPA incluent également le partage d'expériences. En effet si l'adoption de la LPA en 2010 avait attiré pas mal de visites au Sénégal, la mise en œuvre de cette loi en 2012 a fait l'objet de beaucoup d'autres visites ou d'invitations du Sénégal pour partager cette expérience relativement au processus d'acquisition mais aussi et surtout les bonnes pratiques et leçons apprises de l'application de cette loi. On peut noter pour l'essentiel, les activités ci-dessous :

- Simulation sur la composition de la future Assemblée nationale suite à la publication du décret portant répartition des sièges ; c'est une étude/analyse qui permet de faire une projection sur le pourcentage potentiel de représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Elle s'est fondée sur l'expérience des élections antérieures où il a été observé que les têtes de listes avaient plus de chances d'être élues, et qu'elles étaient en majorité des hommes. Sur cette base, il fallait alerter l'opinion, les femmes notamment ;

- Lancement de deux études en prélude aux élections législatives de 2017 réalisés sur financement d'ONUFemmes. Il s'agit essentiellement de ***l'étude sur le comportement électoral des femmes et de celle sur le monitoring de la couverture médiatique des femmes durant ces élections***. Ces deux rapports ont servi de base pour l'élaboration du rapport ONP de l'année 2017 intitulé « **Rapport de suivi et d'analyse de la participation des femmes aux élections législatives de 2017** ».
- Rencontre avec des participants de la RDC, LIBERIA, NIGERIA, GUINEE venu prendre part à un atelier de l'ONU-Femmes pour un partage d'expérience ;
- Visite d'une consultante de **l'Institut EISA** (Electoral institute for sustainable democracy in Africa) dans le but de s'imprégner du programme d'action de l'ONP pour les élections législatives à venir ;
- Rencontre avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre d'un projet de recherche centré sur les femmes diplômées de l'enseignement supérieur, mariées et actives sur la division des tâches au sein des ménages et les stratégies de conciliation travail/famille des femmes à Dakar. L'ONP a été cooptée pour participer à cette recherche.

3.2.6 - Activités liées à la mission d'information et de diffusion des données indispensables au respect de la LPA et de toutes les dispositions relatives à la promotion économique et sociale des femmes

- **Participation de l'ONP à la journée du 08 mars 2017** organisée par des femmes de Colobane à Rufisque pour célébrer la journée internationale de la femme et l'ONP a été l'Invité d'honneur de cette manifestation. Cette activité a permis à l'ONP de revenir sur le thème du 8 mars cette année, sur les acquis en faveur des femmes, les enjeux de cette date, les défis à relever.

L'ONP a également pris part à la journée des femmes des Eaux et assainissement (thème de l'année, processus du 8 mars, de la LPA, enjeu du secteur de l'eau, et quel rôle de l'Association des femmes des Eaux dans le développement économique et social) ;

- **Mission de sensibilisation à Touba** : en partenariat avec Touba TV, une mission de l'ONP s'est rendue à Touba les jeudi 16 et vendredi 17 février 2017, pour informer sur l'institution, ses missions mais aussi et surtout partager avec la communauté sur les enjeux de la parité. La délégation comprenait outre la Présidente, le Secrétaire exécutif, les Conseillères Khady Fall TALL, Aïssata Coulibaly, Nafissatou Fall NDIAYE et Tiné NDOYE. La visite a débuté le jeudi dans la ville sainte avec des rencontres de femmes leaders, actrices de développement, issues de la famille maraboutique de Touba intervenant dans les secteurs de l'éducation (école franco-arabe), dans le domaine économique à travers l'encadrement de plusieurs groupements féminins (promotion socioéconomique des femmes), ou dans le domaine socio-politique. Les discussions ont tourné autour de la visibilité de l'ONP ainsi que du rôle et de la place de la femme dans la société et des enjeux de la parité.

Le message est très bien passé et la mission a trouvé à Touba des femmes déterminées, prêtes à porter le combat de la Parité, notamment dans leurs domaines d'activités en termes d'information sur les opportunités aux plans économique et social. Elles ont cependant toutes exprimé le besoin d'accompagnement de la part de l'ONP.

La visite s'est poursuivie le vendredi après-midi à Mbacké Cadior où la délégation a rencontré le Khalife général des mourides Serigne Sidy Mokhtar Mbacké. C'était l'occasion de faire une brève présentation de l'Observatoire, de revenir sur les enjeux de la parité et de recueillir ses prières.

La délégation a eu par la suite des discussions plus approfondies avec le porte-parole permanent, Serigne Cheikh Thioro Mbacké avec qui, l'idée d'organiser un forum a été retenue.

A l'issue de la mission, la délégation a rencontré la presse locale pour présenter l'Observatoire, discuter des enjeux liés à la parité et tirer le bilan de la visite à Touba.

- Participation à l'atelier organisé par l'institut PANOS en prélude aux élections législatives de 2017 pour partager sur le programme « **Femmes Occupez les Médias** » qui vise à amener les médias à être des moyens de communication qui responsabilisent les femmes en leur permettant d'exprimer leurs préoccupations, de défendre leurs droits et d'amplifier leurs actions pour une meilleure participation politique ;
- Participation au Forum **sur " Enjeux et défis de la Parité "** organisé à Kaolack pour s'entretenir avec les femmes des enjeux et défis de la parité et donner quelques orientations à l'occasion du lancement du clip sur la parité réalisée par une actrice locale ;
- Rencontre avec une équipe de HCDH pour le financement de la production d'un film relatif au processus d'acquisition de la loi sur la Parité au Sénégal ;
- Atelier de restitution de l'étude électorale organisé par l'ONP et rencontre avec des femmes leaders qui ont eu à apporter leurs témoignages sur leur parcours, les obstacles, etc.

Le tableau en annexe 2, portant grille d'analyse des activités de l'année 2017 en rapport avec les missions de l'ONP permet de voir comment l'Observatoire, dans son déploiement, prend en compte les missions qui lui sont confiées. En mettant les activités en rapport avec les responsabilités de l'ONP, on perçoit mieux le niveau de prise en compte de ses missions.

L'analyse du tableau montre à suffisance que l'ONP a centré ou orienté son action sur deux principales missions avec près des deux tiers des activités menées (**64%**). Il s'agit des activités liées à **la veille, l'alerte et l'anticipation**, aux **recherches et études sur l'application de la loi sur la Parité** mais aussi à **l'information et la diffusion, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes**. Cette orientation est pertinente d'abord au regard du contexte électoral avec la tenue des élections législatives, ensuite en raison du faible niveau de maîtrise par les populations des enjeux de la promotion et de la responsabilisation des femmes dans le développement économique et social du pays. En effet, faire connaître (ou communiquer sur) les missions de l'ONP restent un défi permanent à relever.

Les autres activités sont liées à la **collecte de données, la recherche et l'analyse** sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international (**14%**), à la **veille de la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société (11%)**, enfin les activités liées à la **formulation de propositions et recommandations de réformes** législatives et réglementaires relatifs à la Parité (**11%**).

Cependant, **la saisine et l'auto saisine** restent des champs non encore explorés par l'ONP. Pourtant les abus en matière de violation des droits des femmes et de l'égalité de genre de même que les violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'équité sont récurrents et persistent encore.

Sur un autre angle, l'analyse de l'ensemble de ces données met en évidence la capacité de l'ONP à répondre aux missions qui lui sont dévolues. L'ONP prend l'initiative de provoquer des rencontres et prend part aux multiples événements auxquelles il est convié.

3.3 - PARTICIPATION A DES ACTIVITES

La Présidente de l'ONP a :

- été invitée par Onu Femmes pour prendre part à un panel de haut niveau sur les mécanismes de suivi de la participation politique des femmes, organisé par l'Union Africaine à Addis-Abeba du 1^{er} au 4 juillet 2017. L'objectif recherché était de voir quels mécanismes institutionnels mettre en place au niveau des Etats pour faire un bon suivi de la participation politique des femmes dans les processus électoraux en Afrique. Elle a eu à présenter le modèle sénégalais et la finalité de l'exercice était d'amener les Etats africains à mettre en place des dispositifs comme l'Observatoire, mais uniquement dédiés à la participation politique des femmes ;
- participé au Conseil Présidentiel consacré à la revue du Plan Sénégal Emergent (PSE) ;
- participé, sur invitation d'ONUFEMMES a pris part à la rencontre des femmes leaders organisée en l'honneur de la nouvelle Représentante résidente du PNUD pour lui permettre de prendre contact avec certaines femmes leaders ;
- a été invitée par le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), en tant qu'ancienne Présidente, à la cérémonie d'Hommage au Professeur Aminata Diaw CISSE, le 20 décembre au WARC, pour faire un témoignage sur cette grande militante des droits des femmes.

L'ONP a également pris part à des rencontres parmi lesquelles on peut noter :

- l'Atelier organisé par ONUFEMMES pour le lancement d'un groupe thématique « Evaluation, genre et équité » en partenariat avec SenEval qui est une association d'évaluateurs ;

- le Séminaire mensuel de développement de l'IDEP sur le thème « genre et changements climatiques en Afrique » animé par une experte genre de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ;
- l'Atelier organisé par le Conseil Economique, Social et Environnemental sur le thème : Quelle stratégie pour l'éradication de la pauvreté en vue d'améliorer l'efficacité du PSE ?

3.4 - AUDIENCES ET RENCONTRES

La Présidente de l'ONP a été reçue par le **Ministre de la Femme, de la famille et du Genre**, suite à une demande qu'elle lui avait été adressée dès sa nomination. Elle était accompagnée de cinq (5) Conseillères. Les échanges ont essentiellement tourné autour des questions d'égalité, la mission de l'ONP et les enjeux d'une coopération entre les deux institutions. Le Ministre qui a proposé de mettre en place, sous la conduite du Directeur de Cabinet, une équipe pour réfléchir sur le partenariat à mettre en place.

Par ailleurs, l'ONP a reçu en audience d'éminentes personnalités travaillant dans le champ des missions attribuées à l'ONP. Ainsi Mme la présidente a eu des séances de travail avec plusieurs autorités internationales. Il s'agit de la :

- visite de prise de contact de la **Directrice de la fondation Friedrich NAUMANN** dans le but d'explorer ensemble les pistes de collaboration entre sa structure et l'ONP ;
- visite à l'ONP, au mois de juin, de Madame Lise FILIATRAULT, **Ambassadrice du Canada au Sénégal**, accompagnée de sa conseillère aux affaires économiques et d'un chargé de programme. Cette visite a été un moment d'échanges qui a permis de présenter l'ONP et ses activités. L'Ambassadrice s'est montrée très intéressée par ce qui est en train de faire a marqué sa détermination à travailler avec l'ONP sur les projets qui lui seront présentés ;
- visite d'une délégation du **Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI)** pour voir comment améliorer les actions et interventions en direction des droits des femmes au Sénégal ;
- visite Mme Diana OFWANA, **Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du centre d'ONU-FEMME**. L'ONP a profité de cette visite pour présenter son projet de programme en direction des élections de juillet 2017.
- Rencontre avec la direction de la programmation budgétaire pour examiner avec elle les modalités d'augmentation du budget de l'ONP ;
- Rencontre avec Mme Anne Reynebeau expert commise par la Direction de l'entrepreneuriat féminin pour bénéficier de l'expérience de l'ONP dans la mise en place d'un observatoire dans le domaine de l'agroalimentaire ;
- ✓ Rencontre Mme Sadia Wariou, Conseiller au Bureau des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes, venu visiter l'observatoire en compagnie du Conseiller Abdou SANE. Les discussions ont porté sur des perspectives en termes d'appui à l'Observatoire pour la formulation d'un projet de réduction des risques de catastrophe.

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

4.1 - Allocation budgétaire

Le **budget initial** adopté pour l'exercice 2017 s'élève à la somme de **cent trente millions (130 000 000)** Francs CFA contre **cent soixante-quinze millions** (175 000 000) francs CFA en 2016.

Ce budget enregistre ainsi une baisse quarante-cinq millions (45 000 000) francs CFA par rapport à celui de 2016, soit **36 % en valeur relative**.

En cours de gestion, un financement de 7 900 000 F a été octroyé par ONUFemmes pour le suivi des élections législatives.

Ainsi, les ressources de l'année 2017 d'un montant de **cent trente-sept millions neuf cents mille** (137 900 000) francs proviennent principalement de la subvention de l'Etat pour un montant de **cent vingt-cinq millions** (125 000 000) FCFA sous forme de transfert courant, d'un report de **cinq millions** (5 000 000) et d'un financement d'ONU-FEMMES pour un montant de **sept millions neuf cents mille** (7 900 000) francs pour le suivi des élections législatives de juillet 2017.

BUDGET 2017	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Transfert LFI	125 000 000
Report 2016	5 000 000
Financement ONU-FEMMES	7 900 000
TOTAL	137 900 000

4.2 - Mise en œuvre du PTA

Pour le Plan de travail annuel (PTA) 2017, l'ONP avait prévu trois (03) effets, sept (07) extraits et 27 activités (Annexe 3) :

Effet 1 : Situation de l'égalité de genre dans les politiques publiques suivie, évaluée et documentée ;

Effet 2 : Visibilité de l'ONP et des performances en matière d'égalité de genre renforcées ;

Effet 3 : Efficacité de l'ONP renforcée.

Le budget prévu pour la mise en œuvre du PTA était de 140 910 000F (dont 98 360 000 F sur financement des PTF et 42 550 000 F sur ressources propres. Le budget n'était pas réaliste, car, basé des ressources non disponibles. Le financement des PTF n'a pu être mobilisé et le financement propre était conditionné à une promesse d'allocation d'une rallonge budgétaire. En définitive, l'institution n'a pu mobiliser que 28 259 731 francs, soit un taux de financement effectif du PTA de 20% ainsi répartis :

6 856 731 F sur ressources internes ;

21 400 000 F venant des PTF, (22% des ressources escomptées), soit :

- 10 000 000 de l'AECID pour la tenue de l'atelier de construction de l'INP ;
- 7 900 000 d'ONUFemmes pour le suivi des élections ;
- 3 500 000 du HCDH pour la réalisation du film institutionnel sur la Parité.

L'analyse du financement du PTA montre donc un sous-financement de plus de 80%, ce qui est nettement en deçà des prévisions. La conséquence est qu'aucun résultat d'effet et d'extrant significatif n'a été atteint. Par ailleurs, l'approche activité a été privilégiée par rapport à l'approche résultat prônée par le PTA. C'est pourquoi, le bilan de la mise en œuvre a essentiellement porté sur les activités. Ainsi l'ONP n'a pu réaliser que **9 activités sur les 27 prévues**, soit un taux d'exécution technique de 33,3%.

Ainsi, les causes principales de la faiblesse des résultats sont imputables d'une part aux ambitions de l'ONP mais aussi aux contraintes de taille qui sont survenues dans le financement du PTA :

- Faiblesse du budget alloué par l'Etat, ce qui fait que seuls **6 856 731 F** ont pu être mobilisés sur ressources internes (5% du budget de transfert) ;
- Ressources escomptées non reçues des PTF.

Cependant, **trois (3) activités ont pu être réalisées hors PTA**. Il s'agit de :

- l'étude sur les législatives de 2017 (financement ONUFEMMES) ;
- la formation des représentantes des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture en partenariat avec l'ONG SACO (financement SACO) ;
- la visite de l'ONP à TOUBA pour rencontrer le Khalife général des mourides et des femmes leaders locales.

Il est à noter également, comme souligné dans le rapport 2016, que l'ONP souffre toujours d'un déficit de ressources humaines et financières.

		Nbre activités prévues	Niveaux d'exécution		
			Réalisées	En cours	Non réalisées
Effet 1- Situation de l'égalité de genre dans les politiques publiques suivie, évaluée, documentée	Produit 1 :	6	2		4
	Produit 2 :	3	0	1	2
	Produit 3 :	1	0	0	1
	Sous total	10	3	soit 30 %	
Effet 2- La visibilité de l'ONP et des Performances en matière d'égalité de genre, renforcées	Produit 1 :	4	0	0	4
	Produit 2 :	6	3	1	2
	Sous total	10	4	soit 40 %	
Effet 3: Efficacité de l'ONP, renforcée	Produit 1 :	3	0	0	3
	Produit 2 :	4	1	1	2
	Sous total	7	2	soit 28,5%	
Total		27	9 soit 33,3 %		18

4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

L'état d'exécution de ce présent budget se présente comme suit :

RESSOURCES		DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT EN FCFA	LIBELLE	PREVISIONS	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
LFI 2017	125 000 000	Fonctionnement	137 900 000	133 134 532	97%
Report 2016	5 000 000	60 : Achats/variations de stocks	8 640 690	8 638 590	100%
Financement ONU FEMMES	7 900 000	61 : voyages et déplacement	500 000	442 200	88%
		62 : Services extérieurs A	19 337 310	18 812 981	97%
		63 : Services extérieurs B	6 400 000	6 346 762	99%
		64 : impôts et taxes	2 000 000	1 735 900	87%
		65 : Charges diverses	27 000 000	25 200 000	93%
		66 : Charges de personnel	72 402 000	71 958 099	99%
BUDGET 2017	137 900 000	Solde au 31/12/ 2017	137 900 000	133 134 532	98%

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 - CONCLUSIONS

Dans le courant de l'année 2017, l'ONP a organisé ou participé à une quarantaine rencontres (séminaires/ateliers, réunions, audiences et missions) à Dakar, dans d'autres régions du Sénégal et à l'étranger. Cette intense activité témoigne de l'intérêt ou de la confiance accordée par les institutions nationales et internationales ainsi que les partenaires nationaux et internationaux (PTF, ONG, Associations) à la question de l'égalité homme/femme, à la responsabilisation accrue et à l'autonomisation des femmes.

La communauté internationale et les acteurs nationaux sont donc engagés, aux côtés du gouvernement du Sénégal à travers l'ONP et les autres structures étatiques travaillant sur la question de l'égalité, à contribuer à l'atteinte des objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, de l'ODD 5 et des objectifs de l'agenda 2063 pour ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes et l'éradication des violences faites aux femmes.

Le regard croisé sur le rapport entre les missions et les activités déroulées dans le courant de l'année 2017, montre que l'ONP accorde plus d'attention à la veille, à l'alerte et à l'anticipation ainsi qu'à l'information et la diffusion de données qui occupent plus de la moitié des activités.

Par contre, les activités relatives à la saisine et à l'auto-saisine, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que la formulation des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes sont moins adressées. Il faut chercher les raisons de cette insuffisance de l'ONP dans les contraintes budgétaires qui font que certains dispositifs internes ne peuvent pas être mis en place, des études parfois nécessaires ou des activités de terrains ne peuvent pas être déroulées.

Sur le registre des contre-performances, une contrainte de taille est la difficulté de l'ONP à recueillir des données désagrégées par sexe pour les besoins du rapport sur la parité dans les politiques publiques. On peut noter aussi que l'ONP souffre encore d'un déficit de ressources humaines, matérielles et financières. A défaut d'un financement conséquent, il lui sera difficile de remplir correctement la mission de suivi de la Parité dans les politiques publiques qui lui confiée.

5.2 - RECOMMANDATIONS

- 1) Renforcer la dotation budgétaire de l'Etat pour permettre à l'ONP de disposer de moyens adéquats pour mener à bien sa mission ;
- 2) Développer des stratégies innovantes pour la mobilisation des partenaires potentiels et faciliter le financement de son Plan Stratégique de Développement. L'ONP devra de plus en plus s'orienter vers les partenaires techniques et financiers pour trouver des ressources supplémentaires ;
- 3) Mobiliser le personnel technique nécessaire à travers le recrutement d'agents spécialisés permanents ou de structures prestataires de service répondant aux besoins pour renforcer les capacités d'intervention de l'ONP ;
- 4) Mettre en place, en rapport avec le Secrétariat général du gouvernement, un dispositif opérationnel de collecte des données désagrégées par sexe pour permettre à l'ONP de disposer de toutes les informations nécessaires à l'élaboration de son rapport sur la parité dans les politiques publiques.

Annexes

Annexe 1 :
Présentation de l'ONP

Présentation de l'ONP

En adoptant la loi sur la parité absolue dans les institutions électives et semi électives, fait unique dans l'histoire de l'agenda de l'égalité de genre dans le monde, le Sénégal exprime sa volonté de promouvoir la participation sans entrave des femmes au processus de développement. Aussi, l'Etat veut-il, au-delà du champ politique que vise cette loi, étendre son envergure dans les domaines économique, social et culturel se conformant ainsi à la Constitution et aux engagements auxquels il a souscrit pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Cette volonté politique visant à permettre à la femme de jouir pleinement de tous ses droits, a nourri la décision du Chef de l'Etat de créer l'Observatoire National de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Missions, procédures et caractéristiques

1.1 - Missions

L'ONP a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A ce titre, l'ONP doit :

- ✓ Jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- ✓ Rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;
- ✓ Identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique, et relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- ✓ Formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;
- ✓ Mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;

- ✓ Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

1.2- Procédures

L'ONP peut s'autosaisir de toutes questions relevant de sa compétence. Il peut aussi être saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.

L'Observatoire présente annuellement au Président de la République, un rapport d'activités ou des rapports circonstanciés pour lui rendre compte des résultats de ses constatations et des recommandations y relatives, le cas échéant.

1.3- Caractéristiques

L'ONP, composé d'institutions de la République et d'organisations de la société civile dont en majorité les organisations de femmes, est rattaché à la Présidence de la République afin d'informer directement le Chef de l'Etat sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes en lui faisant connaître à tout moment le niveau des inégalités, et de respect des engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des femmes.

L'ONP constitue un dispositif central dans la nomenclature des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est caractérisé par :

- ✓ L'ancrage institutionnel à la Présidence de la République

Cet ancrage lui confère un positionnement stratégique dans l'appareil d'Etat qui le soustrait des contraintes de la tutelle ministérielle et lui assure l'indépendance requise pour assurer un contrôle sur l'ensemble des institutions, des mécanismes, des politiques et des actions, mis en œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ONP s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance qui dissocie le niveau de l'exécution du niveau du contrôle.

- ✓ La diversité d'origine institutionnelle de ses membres

L'ONP regroupe les représentants des principales institutions législatives et les institutions gouvernementales qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques. A ces acteurs institutionnels qui interviennent dans des domaines ayant un fort impact dans la gouvernance des affaires politiques, sociales, économiques et culturelles, s'ajoutent les représentants des organisations de la société civile sensibles à l'égalité entre les sexes et disposant d'une expertise sur ces questions.

- ✓ Le focus sur le suivi et l'évaluation de la parité

Etant une institution officielle dans le suivi et l'évaluation de la parité homme-femme, l'ONP se doit de se focaliser sur la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données sous l'angle du respect des principes constitutionnels de l'égalité femme-homme dans la société et dans les politiques mises en œuvre par l'Etat. A cet égard, il doit bénéficier de la collaboration de l'ensemble des institutions électives, des ministères et des agences gouvernementales mais aussi d'un partenariat efficace avec les partenaires techniques et

financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de la collecte, de l'analyse de l'information et de l'utilisation des recommandations de ses rapports d'évaluation.

Le Plan Stratégique de l'ONP accorde une place centrale à la mise en place d'un système d'information sur la parité dans les différents domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle comme l'indiquent les missions assignées dans le décret portant création de l'ONP.

- Organes de l'ONP

L'ONP dans sa composition, regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

Le Conseil d'Orientation (CO) est l'organe d'orientation, de supervision, de contrôle des actions de l'Observatoire.

Outre sa Présidente, le C.O. est composé de représentants des principales institutions législatives et gouvernementales (qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques), de représentants des Partis politiques, des Universités et des Organisations de la Société civile (OSC), tous nommés par décret. Le CO assiste, par ses avis et recommandations, la Présidente dans l'exercice de ses fonctions. Il se réunit une fois tous les trois mois, en session ordinaire, sur convocation de sa Présidente. Ces sessions permettent à celle-ci, de rendre compte des activités menées et de recueillir les avis des membres du CO sur toutes celles projetées. Le tableau en annexe I présente les membres du CO et les structures qu'ils représentent, en plus de la Présidente.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle veille à la bonne exécution des missions qui lui sont assignées. Elle s'appuie sur une équipe technique coordonnée par un Secrétaire exécutif et comprenant des agents de l'Etat mis à la disposition de l'Observatoire (par voie de détachement) et des agents issus d'un recrutement direct.

Annexe 2 :

Grille d'analyse des missions de l'ONP

Missions de l'ONP	Activités exécutés	Résultats obtenus
<p>1. Veiller, alerter et anticiper</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation de l'ONP aux réunions portant sur la revue du code électoral ; 2. Réunion de travail avec l'ONG canadienne SACO et signature d'une convention de partenariat ; 3. Réunion avec le BOS pour voir comment collaborer ensemble pour un suivi du PSE par rapport aux questions de genre ; 4. Participation de l'ONP à la Revue annuelle conjointe (RAC) du PSE. 5. Réunion sur le projet d'observation électorale avec Oneworld ; 6. Préparation des élections législatives du 30 juillet 2017 avec une large campagne de sensibilisation 7. Suivi des résultats des élections avec le non-respect de la Parité dans le bureau de l'Assemblée nationale 	<p>Comme point d'accord, le statut d'observateur a été accordé à l'ONP et devait être transposé dans le Code électoral ;</p> <p>Renforcement des capacités des femmes des chambres de commerce des régions de Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor</p> <p>Présentation par le BOS du Plan Sénégal émergent aux membres de l'équipe technique de l'ONP</p> <p>Plaidoyer bien accueilli pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques</p> <p>Projet d'observation électorale élaboré et transmis aux partenaires pour recherche de financement</p> <p>Simulation pour évaluer le nombre éventuel de femmes élues avec une prévision de baisse</p> <p>Alerte en direction du Chef de l'Etat et des Chefs de partis</p> <p>Alerte en direction de l'opinion</p> <p>Rencontres avec les principaux acteurs</p> <p>Organisation d'un point de presse pour partager l'analyse faite par l'ONP</p> <p>Lettre adressée au Président de l'Assemblée nationale avec ampliation au Président de la République</p>

<p>2. Rassembler, en collaboration avec toutes les institutions et les organisations de la société civiles, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier de l'ONP sur la construction d'un indice national de la Parité sur financement de la coopération espagnole ; 2. Atelier de capitalisation du PUDC dont l'objectif était de présenter l'expérience sénégalaise du PUDC comme un modèle de réussite pour un développement inclusif ; 3. Rencontre entre l'ONP et le DG de l'ANSD qui a permis à l'ONP de faire des requêtes en direction de cette structure pour l'appui technique qui est attendue d'elle concernant notamment des données statiques et études concernant le secteur d'activités de l'ONP ; 4. Invitation de la Fondation World Wide Web et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour prendre part à l'atelier sur « Genre et données ». 	<p>Maquette d'indice élaborée Constitution d'un comité d'experts</p> <p>Partage d'expérience et recueil de données</p> <p>Signature d'une Convention de partenariat ONP / ANSD</p> <p>La Présidente a rencontré, en marge de l'atelier, les autorités de la BAD pour une demande d'appui à la production par l'ONP de données au niveau national et régional. Un projet a été envoyé dans ce sens.</p>
<p>3. Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier de finalisation et de validation du rapport produit par le Comité de révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes (direction des droits humains) ; 2. Participation à l'atelier de l'AJS sur les propositions de texte pour introduire et légaliser l'avortement médicalisé en cas de viol ou d'inceste 2. Panel de haut niveau tenu à Addis-Abeba par ONU FEMMES dans l'objectif d'échanger sur les mécanismes institutionnels à mettre en place au niveau des Etats pour faire un bon suivi de la participation politique des femmes dans les processus électoraux en Afrique ; 	<p>Revue des textes et propositions de modification de certaines dispositions du Code de la Famille et du Code pénal Développement et partage du plaidoyer</p> <p>Echange d'expérience</p>
<p>4. formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmer favorables à</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontre avec les autorités de la BAD pour une demande d'appui 	<p>Elaboration et transmission d'un programme de production et de collecte de statistiques désagrégées</p> <p>Il n'y a pas eu de feed-back</p>

<p>l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes</p>	<p>2. Formulation de propositions en direction des chefs de partis pour la correction des inégalités dans la confection des listes, concernant le choix des têtes de listes.</p>	
<p>5. mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la Parité</p>	<p>1- Etude faite sur le comportement des femmes pendant ces élections et tenue d'un point de presse suite à la proclamation définitive des résultats des élections législatives, pour partager l'analyse faite par l'ONP. Le constat de taille est le non-respect de la parité dans la représentation nationale à l'Assemblée nationale ;</p> <p>2- Rencontre avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre d'un projet de recherche centré sur les femmes diplômées de l'enseignement supérieur, mariées et actives sur la division des tâches au sein des ménages et les stratégies de conciliation travail/famille des femmes à Dakar ;</p> <p>3- Rencontre avec des femmes venues de la RDC, du Libéria, du Nigéria et de la Guinée en séminaire à Dakar avec Onufemmes</p> <p>4- Atelier organisé par le Conseil Economique, Social et Environnemental sur le thème : Quelle stratégie pour l'éradication de la pauvreté en vue d'améliorer l'efficacité du PSE ?</p> <p>5- Visite d'une consultante de l'Institut EISA sur le projet de l'ONP en direction des élections législatives</p>	<p>Rapport de l'ONP sur les élections législatives de 2017</p> <p>Une conseillère de l'ONP coptée comme membre de l'équipe de recherche</p> <p>Partage d'expériences</p> <p>Communication de l'ONP</p>
	<p>1. Participation de l'ONP à la journée du 08 mars 2017 organisée par des femmes de Colobane à Rufisque pour célébrer la journée internationale de la femme ;</p>	<p>Partage d'expérience et vulgarisation de la mission de l'ONP</p> <p>Vulgarisation de la mission de l'ONP, information, sensibilisation ; Projet de Forum à Touba</p>

<p>6. Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes.</p>	<p>2. Mission hors de Dakar : la Présidente de l'ONP et des membres de l'institution se sont rendues à Touba pour informer sur l'ONP, mais aussi et surtout partager avec la communauté sur les enjeux de la parité ;</p> <p>3. Atelier de l'institut PANOS pour partager sur le programme « Femmes Occupez les Médias » qui vise à amener les médias à être des moyens de communication qui responsabilisent les femmes.</p> <p>4. Atelier de restitution de l'étude électorale organisé par l'ONP portant sur le comportement électoral des femmes par BDA, l'étude monitoring média.</p> <p>5. Participation au Forum sur " Enjeux et défis de la Parité" organisé à Kaolack pour s'entretenir avec les femmes des enjeux et défis de la parité</p>	<p>Partage d'expérience</p> <p>Des femmes leaders ont apporté leurs témoignages pour documenter davantage le processus.</p> <p>Vulgarisation de la mission de l'ONP, information, sensibilisation ;</p>
<p>7. Etre saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.</p>		<p>Mission non encore prise en charge</p>
<p>8. Se saisir de toute question relevant de sa compétence en particulier de la violation des droits des femmes et de l'égalité de genre et en délibérer.</p>		<p>Mission non encore prise en charge</p>

Annexe 3 :

Plan de travail annuel (PTA) 2017

Effets	Produits	Activités	Indicateurs	Echéances				Budget		Total
				Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	ONP	PTF	
Effet 1: Situation de l'égalité de genre dans les politiques publiques suivie, évaluée, documentée	Produit 1.1 Un système d'information numérique pour le suivi de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques est mis en place	1.1.1 Mise à jour de la Base de données	70 % des indicateurs de la base de données de l'ONP mis à jour	x	x	x	x	1 000 000		1 000 000
		1.1.2 Organisation d'un atelier de partage du Bilan général des élections législatives 2017	- 20 députés dont 10 femmes présents - 10 conseilles du HCCT dont 5 femmes présents - 10 Conseillers du CES dont 05 femmes présents - 10 représentantes d'OSC présentes - Disponibilité du rapport	x	x			0	2 500 000	2 500 000
		1.1.3 Renforcement de capacités des nouvelles élues sur la parité et l'égalité	1 session de formation organisée dans cinq axes du territoire national 65 députées femmes et 15 députés hommes participants - Disponibilité du rapport				x		15 360 000	15 360 000

	1.1.4 Organisation de deux missions terrain de suivi supervision de l'égalité de genre dans les Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - 06 entretiens semi-directs avec 60 conseillers locaux dont 30 conseillères - 03 entretiens semi-directs avec 90 leaders d'OSC locales dont 45 femmes - 03 entretiens semi-directs avec 50 jeunes dont 25 jeunes filles sont réalisés - Existence du rapport de mission 		x	x	x	6 000 000	5 000 000	11 000 000
	1.1.5 Organisation de l'atelier national de construction de l'Indice de la parité	<ul style="list-style-type: none"> - 30 participants provenant du monde de la recherche scientifique - Existence du rapport de l'atelier 			x		-	10 000 000	10 000 000
	1.1.6 Création du compendium des compétences féminines	100 femmes sont inscrites		x	x	x	1 500 000		1 500 000
	1.2.1 Evaluation de la loi sur la parité au niveau de l'assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> - 300 députés dont 100 femmes interrogés - 1000 documents de travail à l'AN 					5 500 000	-	5 500 000

	Produit 1.2 Des études sur la prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre dans les Politiques publiques et les Organisations sociales sont réalisées		sont examinés et analysés - 20 personnes ressources interrogées - Existence du rapport d'évaluation							
		1.2.2 Sondage d'opinion des jeunes sur l'égalité de genre dans les politiques publiques	- 300 jeunes dont 150 jeunes filles sondés - Disponibilité du rapport d'étude			x		500 000	-	500 000
		1.2.3 Eude Baseline : La parité dans le secteur privé et les organisations professionnelles	- 100 entreprises phares du Sénégal enquêtées - 10 organisations patronales enquêtées - 10 syndicats enquêtés -10 ordres professionnels enquêtés				x	-	40 000 000	40 000 000
	Produit 1.3 Les textes législatifs et réglementaires non harmonisés, sont revus à la lumière du genre	1.3.1 Atelier de Partage des propositions de modification des textes CESE, HCCT, Code Général Collectivités locales	- 10 députés dont 5 femmes présents - 05 conseilles du HCCT dont 03 femmes présents - 05 Conseillers du CES dont 03 femmes présents - 10 représentantes d'OSC présentes				1 000 000	4 000 000	5 000 000	

			- Disponibilité du rapport							
										-
Effet 2: La visibilité de l'ONP et des Performances en matière d'égalité de genre, renforcées	Produit 2.1 L'exécution des activités est basée sur des modalités de communication institutionnelle performantes	2.1.1 Aménagement du hall de l'ONP	- 02 types de supports utilisés	x	x			1 250 000		1 250 000
		2.1.2 Réalisation de supports média et hors média	100 tee-shirts 100 casquettes 02 bandes annonces 02 communiqués	x	x	x	x	1 000 000	4 000 000	5 000 000
		2.1.3 Diffusions des supports dans les médias	02 bandes annonces de l'ONP diffusées	X	X	X	X	1 000 000	0	1 000 000
		2.1.4 Signature de partenariat média	04 partenariats signés	x	x	x	x	200 000		200 000
										-
	Produit 2.2 Des modalités de communication externe performantes	2.2.1 Publication de productions de l'ONP	03 publications de l'ONP publiées	X	X	X	X	6 500 000		6 500 000
		2.2.2 Couverture média des activités de l'ONP	04 activités phare de l'ONP sont couvertes	x	x	x	x	1 000 000	-	1 000 000
2.2.3 Participation à des émissions sur le genre		05 participations à des émissions	x	x	x	x	200 000	-	200 000	

		2.2.4 Campagne d'IEC de l'ONP sur les élections législatives de 2017	- 10 émissions - 02 communiqués - 01 bande annonce diffusions - 01 caravane IEC - 01 spot pour 10 diff	x	x			2 000 000	10 000 000	12 000 000
		2.2.5 Réalisation et diffusion d'un film de capitalisation sur le processus de la parité au Sénégal	Existence du film			x	x	1 000 000	4 000 000	5 000 000
		2.2.6 Organisation de Journée Portes Ouvertes	- 100 visiteurs dont 50 femmes 500 supports distribués dont 300 affiches, 100 dépliants, 5 publications - Existence du rapport de la journée				x	1 500 000	1 500 000	1 500 000
										-
Effet 3: Efficacité de l'ONP, renforcée	Produit 3.1 L'ONP dispose de ressources humaines, matérielles et financières adéquates pour la réalisation de ses missions	3.1.1 Mise en place des Comités Départementaux de Suivi de la Parité	04 Arrêtés de création de CDSP	x	x	x	x	1 200 000	-	1 200 000
		3.1.2 Formation des CDSP sur l'intégration du Genre dans une Politique Publique	45 agents locaux formés				x	1 500 000		1 500 000

		3.1.3 Formation des agents de l'ONP en Planification selon la nouvelle approche budget-programme du MEFP	08 agents de l'ONP formés	x	x	x	x	500 000	2 000 000	2 500 000
										-
Produit 3.2. Un cadre partenarial formel de suivi de l'égalité de genre dans les Politiques publiques est mis en place		3.2.1 Signature de Conventions de partenariat avec des Responsables Institutionnels et d'Organisations sociales pour un suivi - supervision conjoint de l'application de l'EEG	05 conventions de partenariat signées			x		200 000	-	200 000
		3.2.2 Elaboration d'un programme d'appui à la parité	Existence d'un Programme d'appui à la Parité au niveau de l'ONP			x		500 000	-	500 000
		3.2.3 Tenues de rencontres périodiques de concertation, de partage avec familles d'acteurs de l'EEG	05 rencontres de concertation avec familles d'acteurs, tenues			x		1 000 000	-	1 000 000

		3.2.4 Organisation de la revue annuelle 2017 de l'ONP et élaboration du plan stratégique 2018-2020	- Existence du rapport bilan 2017 - Existence du PS 2018-2020 - Existence du PTA 2018				x	8 000 000		8 000 000
Total								42 550 000	98 360 000	140 910 000